vinetur

Deux domaines de Napa demandent à un juge fédéral de suspendre les restrictions du comté

Les requêtes contestent une exigence de travaux routiers de 2 millions de dollars, les autorisations d’événements et les limites aux dégustations privées avant une audience du 20 novembre.

vendredi 2 octobre 2026



Deux domaines de Napa Valley ont demandé à un juge fédéral d’empêcher le comté de Napa d’appliquer des limites contestées à leurs activités pendant qu’une action plus large sur la réglementation viticole du comté suit son cours, ouvrant un front juridique qui pourrait influer sur la manière dont les domaines de l’une des régions viticoles les plus importantes du pays gèrent les dégustations, les visiteurs et les événements.

Summit Lake Vineyards & Winery et Smith-Madrone ont déposé le 30 septembre trois requêtes en injonction préliminaire devant la U.S. District Court for the Northern District of California. Selon les dépôts décrits dans un communiqué publié jeudi, les domaines demandent une protection judiciaire temporaire contre ce qu’ils disent être de nouvelles restrictions du comté concernant une obligation d’amélioration d’une route, les autorisations pour les rassemblements viticoles et les limites aux dégustations privées sur rendez-vous. Une audience est prévue le 20 novembre à 10 h devant le juge fédéral Charles R. Breyer à San Francisco.

Les requêtes s’inscrivent dans une affaire fédérale plus vaste, Hoopes Vineyard LLC et al. v. County of Napa, dossier n° 3:24-cv-06256-CRB, qui conteste plusieurs volets du système réglementaire du comté de Napa pour les domaines viticoles. Les derniers dépôts portent sur la question de savoir si le comté peut faire appliquer dès maintenant certaines exigences, avant qu’il soit statué sur la plainte plus large.

Dans sa première requête, Summit Lake soutient que le comté de Napa cherche à lui faire payer plus de 2 millions de dollars pour reconstruire une route privée commune selon des normes commerciales alors que, selon le domaine, le problème de circulation invoqué par le comté est causé par de nombreuses propriétés qui utilisent cette même route. Le domaine affirme que son exploitation quotidienne n’ajouterait pas davantage de véhicules et soutient qu’il est inconstitutionnel d’imposer à une petite entreprise la charge financière d’un problème partagé plus vaste. Cet argument provient du dépôt du domaine auprès du tribunal ; la réponse juridique complète du comté n’était pas incluse dans le matériel diffusé jeudi.

La deuxième requête conteste la manière dont le comté de Napa réglemente les rassemblements organisés par les domaines viticoles. Summit Lake et Smith-Madrone affirment que les règles du comté leur permettent déjà d’organiser des activités

relevant du fonctionnement normal d’un domaine, notamment les fêtes des vendanges, les dîners avec le vigneron et les accords mets-vins. Ils soutiennent que le comté applique aux petits rassemblements courants la même procédure d’approbation que celle utilisée pour des événements commerciaux plus importants, créant ce qu’ils décrivent comme un obstacle inutile à l’accueil de visiteurs. La requête conteste également la procédure du comté pour approuver les événements commerciaux de plus grande ampleur, les domaines estimant que le système laisse aux responsables une trop grande marge de manœuvre sur les événements qui peuvent aller de l’avant.

La troisième requête porte sur les dégustations privées de vin, un enjeu majeur pour les petits domaines qui dépendent des ventes en direct au consommateur. Smith-Madrone soutient que le comté de Napa avait auparavant déclaré à deux tribunaux fédéraux, et affirmé dans des réponses sous serment à la découverte, que le permis du domaine de 1973 autorise des dégustations privées sur rendez-vous sans plafond de visiteurs. Selon la requête, le comté a depuis changé de position et affirme désormais qu’il ne sait pas exactement ce que permet le permis. Summit Lake soutient que son permis de 1984 interdit les dégustations ouvertes au grand public mais n’interdit pas les rendez-vous privés programmés, qu’il dit proposer depuis des décennies.

Summit Lake conteste également le recours du comté à une ancienne estimation figurant dans sa demande initiale de 1984, qui mentionnait « 2 » visiteurs par semaine. Le domaine affirme que ce chiffre n’a jamais été présenté comme un maximum et ne devrait pas être considéré aujourd’hui comme un plafond permanent. Dans les dépôts, les deux domaines disent que l’interprétation actuelle du comté les expose à des amendes ou à des limites opérationnelles fondées sur des critères qui n’ont jamais été clairement rédigés ou qui ont changé au fil du temps.

Une partie centrale de l’argument des domaines est que les principales règles du comté sont trop vagues pour être appliquées équitablement. Selon les requêtes, des responsables du comté ont reconnu dans des dépôts au tribunal ne pas disposer de définitions formelles pour les termes au cœur du litige, notamment « public tasting », « private tasting », « winetasting », « advertising » et « unsolicited ». Les domaines disent que les responsables du comté se sont plutôt appuyés sur ce qu’ils appellent le sens ordinaire de ces termes, sans directives écrites ni règlements que les entreprises

puissent suivre en toute confiance.

Les dépôts citent également des archives du comté qui, selon les domaines, montrent des inquiétudes internes de longue date quant à l'ambiguïté des règles. Ils renvoient à un avertissement adressé en 2009 par le personnel de l'urbanisme de Napa au Board of Supervisors, indiquant que les règles du comté applicables aux domaines viticoles pourraient être réinterprétées et pourraient être perçues comme arbitraires. Ils citent aussi une note de 2015 décrivant ces mêmes règles comme imprécises et dépourvues d'orientations significatives. En outre, les requêtes font référence à un rapport du Napa County Civil Grand Jury de 2025 qui a estimé que des propriétaires de domaines avaient fait part de leur confusion sur ce qui constitue une dégustation ou un événement au sens de leurs permis et que les conditions des permis varient considérablement d'un domaine à l'autre.

Les domaines disent qu'ils ne demandent pas au tribunal d'approuver de nouveaux modèles économiques. Ils soutiennent plutôt qu'ils devraient être autorisés à poursuivre des pratiques, selon eux, en place depuis des décennies pendant que la procédure principale suit son cours. Leur avocat, Joseph Infante, a déclaré dans le communiqué que l'affaire vise à contraindre le comté de Napa à respecter des positions qu'il a déjà reconnues par écrit et sous serment.

Le litige est suivi de près, car les règles d'urbanisme et de régulation viticole du comté de Napa influencent souvent la manière dont les entreprises de l'ensemble de la région viticole abordent la conformité, l'accueil et les ventes directes. Les dégustations privées, les visites sur rendez-vous et les petits événements constituent des sources de revenus importantes pour de nombreux domaines, en particulier ceux qui dépendent de l'œnotourisme plutôt que d'un important trafic de visiteurs grand public. Une décision de justice qui limiterait ou confirmerait l'approche d'application du comté de Napa pourrait façonner la manière dont les domaines du comté, et potentiellement d'ailleurs, interprètent d'anciens permis, conçoivent l'expérience des visiteurs et gèrent le risque juridique lié aux événements et aux dégustations.

L’affaire met aussi en lumière une tension plus large dans le secteur des boissons entre la réglementation locale de l’usage des sols et la manière dont fonctionnent les domaines modernes. De nombreux producteurs combinent agriculture, production, accueil et tourisme dans un même modèle économique. Lorsque le libellé d’un permis est ancien ou ambigu, les désaccords sur le fait qu’une dégustation, un accord mets-vins ou un dîner soit autorisé peuvent avoir des effets directs sur les effectifs, les revenus liés aux visiteurs et l’investissement à long terme.

Pour l’heure, la question immédiate soumise au tribunal est plus étroite : le comté de Napa doit-il être temporairement empêché d’appliquer les restrictions contestées à l’encontre de Summit Lake et de Smith-Madrone avant que le litige plus large ne soit tranché ? Le juge Breyer doit entendre cette demande en novembre.